

Cahier des charges

Formation

« Contrat de travail et convention collective »

Code action : FIR.2

Condition préalable :

En amont de l'action, l'organisme de formation aura effectué un rapide inventaire des questions et problématiques que les stagiaires souhaiteraient voir évoquer lors de cette formation.

La méthode et le contenu de ce recueil d'informations devront être explicités dans la proposition faite.

L'organisme pourra si il le souhaite profiter de la plateforme utilisée habituellement par la MOPA pour établir un questionnaire en ligne.

Objectif(s) de la formation :

Avoir des documents conformes et appliquer les règles de la convention collective en conformité avec les textes.

Principaux thèmes travaillés lors de ce module de formation :

- Les bases de la législation sociale dans le secteur des organismes de tourisme
- Contrat de travail : conformité et risques
- Applications des dispositions légales et réglementaires
- La convention collective (n°3175), règles et principes
- Cas particuliers.

A la fin de la formation : il sera vivement recommandé d'établir avec chaque stagiaire les points clés qu'il aura retenu et la manière dont il établira une restitution auprès de sa structure (direction et collègues).

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera en capacité de :

- Connaître les textes régissant le droit du travail dans les offices de tourisme
- Connaître les composantes du contrat de travail pour être en conformité et les risques encourus
- Connaître les grands principes de la convention collective (n°3175)
- Etre capable de s'appuyer sur la convention collective et faire face à des situations concrètes.

Méthode pédagogique et production des stagiaires :

L'organisme de formation devra alterner les séquences de travail. Varier entre les temps d'apprentissages théoriques, d'échanges et de réflexions collectives, ainsi que de mises en pratique.

L'organisme devra s'assurer de la bonne compréhension du groupe et de l'adhésion du groupe au déroulé proposé.

Il sera vivement recommandé à l'organisme de formation de varier les techniques d'animation et de les présenter dans la proposition écrite (en mentionnant leur objectif pédagogique).

Evaluation et outil proposé :

Il est proposé que chaque journée de formation se termine par une synthèse des points clés à retenir. Une fiche répertoriant l'ensemble des éléments fondamentaux pourra être élaborée et transmise aux participants. Une évaluation à chaud du formateur devra être réalisée auprès des participants et transmise ensuite à la MOPA.

Une évaluation à froid, sous forme de questionnaire en ligne, sera envoyée par la MOPA aux participants après la fin du module de formation.

Durée :

2 journées par groupe.

Effectif prévisionnel – nombre de groupe à constituer :

2 groupes – 16 personnes max par groupe.

Public concerné :

Direction et service ressources humaines d'offices de tourisme.

Période privilégiée :

A définir.

Lieu(x) :

Une session Nord et une session Sud Aquitaine.
Les lieux seront définis en cours d'exercice 2015.

Contenu de la réponse attendue :

Le prestataire devra fournir les éléments suivants :

- ses références et les formations déjà mises en œuvre ayant une finalité similaire à celle présentée ci-dessus
- ses compétences
- le contenu, les outils pédagogiques et les moyens mis en œuvre pour cette formation
- la méthodologie et le phasage envisagés pour cette formation
- la méthode d'évaluation de la mission
- le coût global
- une proposition de dates pour les journées de formation.

Référent dossier

Fabien Raimbaud, Responsable professionnalisation MOPA

05 57 57 03 89

fabien.raimbaud@aquitaine-mopa.fr

Période proposée, pour un échange, avec tout organisme de formation qui le souhaiterait : du 10 septembre au 26 septembre 2014.